

RAPPORT

» COMMISSION
INTERCOMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITÉ



métropole
GrandNancy

PRÉAMBULE

La Métropole poursuit en 2016 sa démarche de concertation territoriale sur sa politique d'accessibilité pour tous.

Des réflexions sont ainsi menées dans le cadre d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (C.I.A.), élargie, axée sur des questions de cheminement et de logement, de transports, d'accès aux établissements et services publics métropolitains.

La notion de l'accessibilité a également un sens plus large pour la Métropole. Elle vise à se rapprocher au plus près des autres politiques publiques, en donnant un sens universel et transverse pour que tout citoyen se sente au coeur de sa cité. Rendre accessible la ville pour tous, c'est prendre en compte tout citoyen avec ses particularités et ses différences.

Le point d'orgue de 2016 a été la mobilisation des communes autour d'un programme et d'une thématique « culture accessible, culture pour tous » dans le cadre de la semaine internationale des personnes handicapées du 5 au 10 décembre 2016. Plusieurs manifestations coordonnées par le Grand Nancy se sont donc déroulées sur différentes communes de la Métropole : Sensibilisation au braille et éveil des sens, Expositions « le handicap au travail », « voir dans le noir » ...

Afin de relever le défi d'une cité toujours plus accessible, fraternelle et solidaire, le Grand Nancy poursuivra ses efforts courant 2017 en privilégiant une approche de prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des personnes handicapées.



Valérie DEBORD

Vice-présidente déléguée à la cohésion sociale,
à l'habitat, au logement et aux gens du voyage



André ROSSIGNOT

Président de la Métropole du Grand Nancy

SOMMAIRE

- » 1. TRANSPORTS ET MOBILITÉ
- » 2. AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ET ESPACE PUBLIC
- » 3. CADRE BÂTI
- » 4. LOGEMENT ET HABITAT
- » 5. AUTRES AVANCÉES DU GRAND NANCY EN MATIÈRE DE HANDICAP

1/

TRANSPORT

ET

MOBILITÉ

ACCESSIBILITÉ



Le réseau Stan est engagé depuis plusieurs années dans la mise en accessibilité. Aujourd'hui, 70 % des véhicules sont accessibles (équipés de rampes d'accès, d'un espace sécurisé et d'annonce sonore des arrêts) et 70% des arrêts sont aménagés (accès en pente douce à l'arrêt et quai surélevé).

Les deux agences commerciales du réseau Stan situées Place de la République et 44 rue des Carmes à Nancy, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite..

Une attention particulière est donnée à la formation des conducteurs : ils sont formés à l'utilisation du matériel spécifique et sensibilisés à l'accueil des personnes présentant des handicaps.

1.1. BILAN DES ACTIONS 2016

BILAN DES ARRÊTS DU RÉSEAU STAN

Au 31 octobre 2016, 617 arrêts ou stations, soient

70% (69% en 2015), hors ligne Tram, sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite, parmi les 877 arrêts ou stations des lignes 2 à 19 Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

96% des 300 arrêts les plus fréquentés ont été aménagés (plus de 100 montées et descentes par jour).



LE RÉSEAU HANDISTAN

HandiStan est un service de transport destiné aux personnes présentant un handicap. Chaque demande d'admission est instruite par une Commission, selon un barème d'autonomie élaboré par le centre de réadaptation fonctionnelle de Nancy, et sur la base d'une étude médicale et de proximité. En 2016, cette Commission s'est réunie 7 fois et a traité 260 dossiers.

En données chiffrées, c'est :

- > 1 700 personnes environ qui bénéficient d'un service de transport à la demande de porte à porte,
- > 21 véhicules qui sont équipés et adaptés aux personnes en situation de handicap,
- > un service accessible tous les jours de 6h45 à minuit, toute l'année,
- > 800 000 kilomètres sont parcourus chaque année,
- > 50 % des 76 000 voyages annuels (déplacements) sont réalisés par des personnes en fauteuil roulant.

Le système de billettique, sans contact, déployé sur l'ensemble du réseau Stan, équipe également le service de transport spécialisé et adapté « HandiStan ». Il permet ainsi, aux clients de ce service, de voyager avec la tarification du réseau de transports Stan et de bénéficier du rechargement possible des titres de transport sur internet.

Depuis fin 2013, le service « HandiStan » a été renforcé la semaine en heure de pointe, le soir et le week-end, pour répondre à des problèmes de saturation, facilitant ainsi les déplacements professionnels et ceux liés aux loisirs, qui occasionnaient, avant ce renfort, des délais de réservation jugés trop longs ou des refus de prise en charge.

La prise en charge financière des frais de transport des accompagnants sur la Métropole se poursuit par l'accompagnement des personnes handicapées.

Le Grand Nancy, conscient de l'importance que représente le transport pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, et soucieux de poursuivre une politique volontariste de leur accueil, offre la gratuité sur le réseau Stan aux accompagnateurs de personnes handicapées, sous réserve que celles-ci soient :

- > titulaire de son titre de transport et d'une carte d'invalidité en cours de validité avec un minimum de 80% d'incapacité, intégrant la mention « besoin d'accompagnement ». Le titulaire de la carte d'invalidité et son accompagnateur devront voyager ensemble et sur le même parcours.

Cela facilite ainsi les déplacements de ces personnes à bord de l'ensemble du réseau.





1.2. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION POUR 2017

LA FORMATION DES CONDUCTEURS SE POURSUIT

En 2014, le Grand Nancy a sollicité son délégataire pour la mise en place d'une formation des conducteurs sur la sensibilisation au handicap. Des ateliers de mise en situation pratique leur ont été proposés en 2015 et se sont poursuivis en 2016. Parallèlement à cette formation spécifique, une note d'information et de sensibilisation a été élaborée par Transdev Nancy à l'attention de l'ensemble des conducteurs.





21

AMÉNAGEMENTS
DE VOIRIE
ET ESPACE
PUBLIC

**PARKING
ACCÈS
HANDICAPES**



MSI

ENTREPRISE
msi.com
msi.com
75.53

2.1. BILAN DES ACTIONS 2016

LE GRAND NANCY POURSUIT L'AMÉNAGEMENT DE SES VOIRIES.

En 2016, 3,8 kilomètres de voirie ont été aménagés. Parmi celles-ci, certaines rues ont été traitées comme :

- > rue Sainte Marguerite à Art-sur-Meurthe,
- > chemin d'Amance à Dommartemont,
- > rue de Gaulle à Houdemont,
- > rue du Pont de Pierre à Essey et Saint Max,
- > rue de la Visitation, rue René d'Anjou et rue Guilbert de Pixérécourt à Nancy,
- > rue d'Adhémar à Laneuveville-devant-Nancy,
- > rue des 3 Épis et rue Saint Geneviève à Villers-lès-Nancy.

Dans le cadre de l'entretien de l'espace public :

- > 165 passages piétons ont été mis aux normes dans diverses rues,
- > 7 zones de rencontre ont été créées,
- > 4 escaliers ont été traités
- > 10 places de stationnement ont été mises aux normes handicapées au niveau de la Métropole

GROUPE DE TRAVAIL POUR LE HANDICAP VISUEL

Suite à une visite du parcours entre la maison de l'École de la Vie Autonome (EVA) et le terminus de la ligne 1, une étude a été menée pour améliorer l'accessibilité des trottoirs sur la rue du Morvan et la rue du Vivarais. Une première tranche de travaux a été réalisée cette année.

2.2. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION POUR 2017

Les axes de travail pour 2017 seront les suivants :

- > une deuxième tranche de travaux en liaison avec l'EVA de Vandoeuvre sur l'axe Vivarais - Morvan,
- > la poursuite de la démarche initiée avec le groupe de travail pour le handicap visuel avec le traitement de la place Maginot.

3/

CADRE BĂȚI



Le Grand Nancy met en œuvre l'accessibilité de ses bâtiments ERP avec son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Celui-ci s'est concrétisé le 2 octobre 2015, avec la délibération du conseil du Grand Nancy puis il a été approuvé **le 29 janvier 2016**, par arrêté du Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Il représente la mise en accessibilité de 58 bâtiments répartis sur 14 communes, pour une durée de 9 ans, à raison d'une dépense totale de 9 258 500 €.

En 2016, 1^{ère} année de l'agenda, les actions réalisées sont les suivantes :

- > travaux au Muséum-Aquarium à Nancy, à raison d'une dépense de 131 500 €,
- > travaux aux gymnases COSEC à Tomblaine, à raison d'une dépense de 112 000 €,
- > travaux au Stade Raymond Petit à Tomblaine, à raison d'une dépense de 49 500 €,
- > travaux de mise en œuvre d'une estrade de 10 à 18 places pour les personnes handicapées et plus particulièrement les personnes en fauteuil roulant (+ autant de places pour leurs accompagnants), au Zénith à Maxéville, à raison d'une dépense de 30 000 €,
- > travaux de mise en œuvre d'un prototype de portes automatiques pour l'accès aux salles de musique du Conservatoire à Nancy, à raison d'une dépense de 15 000 €,
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au Stade Marcel Picot à Tomblaine (avancées jusqu'au projet et à la consultation des entreprises), à raison d'une dépense de 15 000 €,
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au Zénith (avancées jusqu'au projet et à la consultation des entreprises), à raison d'une dépense de 14 500 €,
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au Palais des sports Jean Weille à Nancy (avancées jusqu'au projet), à raison d'une dépense de 23 400 €,
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au Conservatoire (avancées jusqu'au projet), à raison d'une dépense de 52 000 €,
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au bâtiment Kennedy, siège de la Métropole du Grand Nancy (avancées jusqu'à l'avant projet), à raison d'une dépense de 4 500 €,
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au Palais des sports à Vandoeuvre (avancées jusqu'à l'avant projet), à raison d'une dépense de 2 000 €,



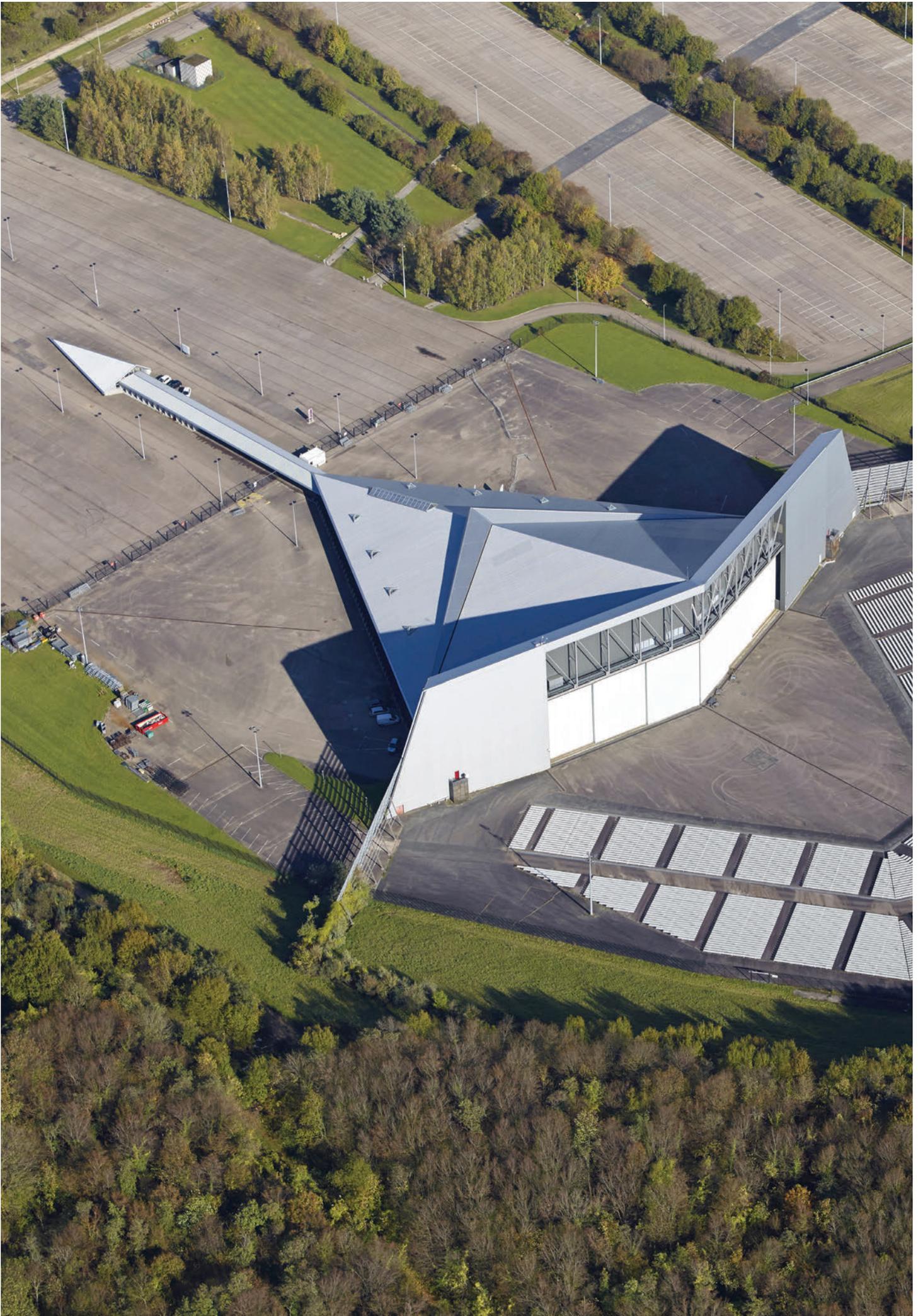
➔ Soit, **une dépense totale de 449 400 €**

Pour 2017, 2^e année de l'agenda, les actions programmées sont les suivantes :

- > travaux au Stade Marcel Picot,
- > travaux au Zénith,
- > consultation des entreprises et démarrage des travaux au Palais des sports Jean Weille,
- > consultation des entreprises et démarrage des travaux au Conservatoire,
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au bâtiment Kennedy (avancées jusqu'au projet et à la consultation des entreprises),
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au Palais des sports à Vandoeuvre (avancées jusqu'au projet),
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au centre nautique d'aviron à Nancy (avancées jusqu'au projet),
- > études de maîtrise d'œuvre relatives au centre nautique de kayak à Nancy (avancées jusqu'au projet),

Tableau récapitulatif

	2016	2017	2018	2019
COSECS sportifs de Tomblaine Stade Raymond Petit Muséum-Aquarium	Travaux			
Zénith Stade Marcel Picot		Travaux		
Palais de sports Jean Weille de Gentilly Conservatoire de musique			Travaux	
Kennedy			Travaux	
Parc des sports Vandoeuvre Centre nautique aviron Centre nautique kayak				Travaux



4/

LOGEMENT
ET
HABITAT



4.1. BILAN DES ACTIONS 2016

Le 6^e Programme Local de l'Habitat Durable (P.L.H. Durable) décline trois grandes orientations en objectifs et actions dont l'objectif 3 de l'orientation 1 est de maintenir et d'adapter les dispositifs d'accès au logement pour les ménages ayant des besoins spécifiques tels que les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations très démunies

Concernant le logement des personnes âgées et des personnes handicapées, les objectifs du 6^e P.L.H.D. sont :

- > favoriser le soutien à domicile des personnes handicapées,
- > recenser l'offre de logement adapté et mutualiser un outil de l'offre et de la demande,
- > mettre en œuvre un dispositif opérationnel d'accompagnement des propriétaires bailleurs et occupants dans le parc privé,
- > poursuivre le développement du parc de logements adaptés dans le parc social existant,
- > poursuivre l'adaptation de 50 logements par an dans le parc privé via les aides de l'Anah et les abondements des collectivités,
- > étudier la mise en place d'un label spécifique pour les logements adaptés.

Avec les outils et indicateurs suivants :

- > constitution d'un fichier de l'offre de logements accessibles dans le parc social, réalisé par Union et Solidarité (UeS) qui fédère les dix bailleurs sociaux de l'agglomération,
- > l'outil recense l'offre et la caractérise, ce qui permet notamment de mieux connaître cette offre, d'orienter la production de logements accessibles et aménagés, et de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande,

Il n'y a pas de « gestion mutualisée » de l'offre de logements accessibles : chaque bailleur gère et attribue ses logements. Par contre, pour les demandes plus complexes, il y a un travail inter-bailleurs sur la recherche de logement,

- > suivi du nombre de logements existants adaptés, nombre de logements en fonction de leur accessibilité.



La Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy accueille les usagers pour dispenser des renseignements, des informations, des conseils et de l'orientation pour toutes informations relatives au logement. Ses compétences et son réseau partenarial permettent d'assurer un conseil global aux ménages en situation de handicap.

Afin de mener ces actions, plusieurs dispositifs ont été développés ou poursuivis :

1. DANS LE PARC H.L.M.

1.1 Les aides financières apportées par le Grand Nancy pour le développement de programmes dédiés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre, et des dispositifs propres du Grand Nancy (aide à la surcharge foncière), plusieurs opérations développées par les bailleurs sociaux sont soutenues par le Grand Nancy. En 2016, 3 projets dédiés à des personnes âgées ont été financés dans le cadre de la programmation H.L.M. :

- projet de résidence senior, rue Mère Térésa à Essey-lès-Nancy : ce projet de 62 logements est développé en lien avec la Fondation Vincent de Paul,
- projet d'acquisition-amélioration de l'ancien centre social pour anticiper le vieillissement des habitants du quartier, rue de Jéricho à Malzéville, porté par Batigère Nord-Est : 28 logements financés en P.L.U.S et P.L.A.I.,
- relocalisation de l'E.H.P.A.D. « Notre Maison » dont le C.C.A.S. de la Ville de Nancy est gestionnaire, projet porté par la Société Nationale Immobilière (S.N.I.).





1.2. Les actions menées dans le cadre de la convention d'objectifs d'UeS

Dans le cadre des conventions d'objectifs successives, les actions de l'association inter-bailleurs UeS en faveur des personnes handicapées du Grand Nancy, sont déclinées ainsi :

LE RECENSEMENT DES LOGEMENTS ACCESSIBLES

En 2013, UeS et les 10 bailleurs sociaux du Grand Nancy ont poursuivi la démarche de recensement des logements accessibles. **Cet outil fera l'objet d'une actualisation en 2017.**

1 952 logements sont accessibles dans le parc locatif social du Grand Nancy, répartis dans les 20 communes.

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AMÉNAGÉS AU-DELÀ DES EXIGENCES DE LA LOI DE FÉVRIER 2005

L'ADAPTATION DU PARC EXISTANT

Les bailleurs H.L.M. ont, comme chaque année, réalisé des travaux pour adapter des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées.

LA PRODUCTION D'UNE OFFRE NOUVELLE

Lors du montage des projets de programmes neufs ou de réhabilitations lourdes, les bailleurs sociaux produisent ponctuellement dès la construction des logements aménagés au-delà de la loi de février 2005 en collaboration avec UeS. En effet, des aménagements complémentaires peuvent être prévus en amont de la construction (volets roulants, douche extra plate, toilettes surélevées...), soit en adaptant complètement le logement pour une personne lourdement handicapée identifiée en amont du projet.

Conscients des enjeux liés à l'insertion dans la société des personnes handicapées et au vieillissement de la population, les bailleurs ont intégré l'accès des personnes handicapées dans le logement dans leurs stratégies patrimoniales. Ils ont défini des stratégies de développement de l'offre, en portant une attention particulière aux caractéristiques des logements accessibles et aménagés dans les opérations de construction, ou

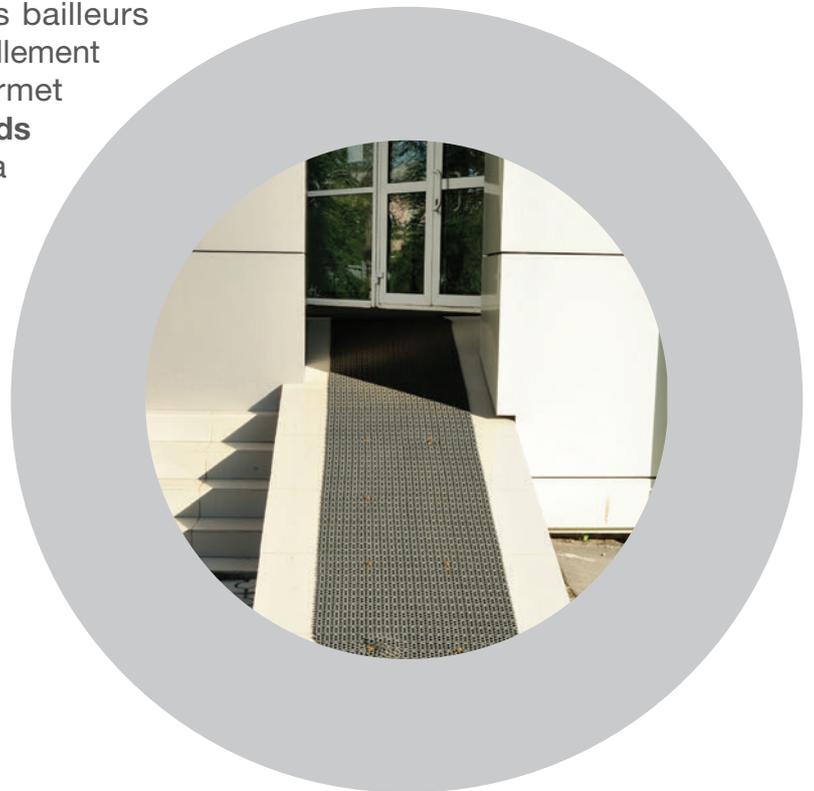
en poursuivant les politiques volontaristes de production de logements spécifiquement adaptés. Ainsi, au-delà des principes, des bailleurs s'impliquent de manière très concrète pour l'accès au logement des personnes en situation de handicap, en développant une offre nouvelle notamment pour les personnes en situation de handicap lourd (fauteuil roulant électrique, ...), avec des logements aménagés au-delà des exigences de la loi de février 2005 : douche siphon de sol, WC surélevés, volets roulants motorisés, ... Toutefois, les bailleurs font encore le constat que la mise en œuvre de ces projets reste parfois difficile, avec des résultats qui ne sont pas à la hauteur des attentes.



Aussi, en 2016, un bailleur a sollicité UeS pour une analyse d'un programme neuf (avec visite sur site, en fauteuil roulant), réalisée avec un ergothérapeute de la Fondation Bompard, afin d'identifier des points de vigilance pour la conception des logements et la réalisation des travaux.

Pour ce faire :

- deux démarches parallèles coexistent pour l'adaptation du parc existant : certains bailleurs réalisent les études préalables en régie ou avec l'appui de professionnels accompagnant déjà les ménages (ergothérapeutes...), tandis que d'autres utilisent la prestation offerte par l'UeS (études confiées depuis 2011 à l'Association Fondation Bompard).
- en 2016, l'association Fondation Bompard, prestataire pour Union et Solidarité, a réalisé vingt études ergothérapeutiques pour l'adaptation des logements de vingt locataires (soit une augmentation du nombre d'études par rapport à 2015). On peut noter trois situations particulières :
 - deux études concernaient des locataires auxquels un nouveau logement, adapté à la mobilité réduite était proposé et pour lequel il s'agissait de vérifier la pertinence de la proposition,
 - une étude complémentaire réalisée pour une situation particulièrement complexe.
- la mise en place d'un dispositif d'une aide métropolitaine en faveur des bailleurs sociaux en 2007, doté annuellement de **16 000 € de budget**, permet de financer **des travaux lourds d'adaptation** allant au-delà des obligations de la loi du 5 février 2005, qui n'impose que l'accessibilité et l'adaptabilité des logements.



1.3. l'accès et le maintien dans le logement public, de personnes en situation de souffrance ou de handicap psychique.

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé, le Grand Nancy a instauré en mars 2015 le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) en lien avec ses partenaires. Un des objectifs est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de souffrance ou de handicap psychique.

Un groupe de travail piloté par le Grand Nancy avec l'appui d'UeS, composé de la DDCS, de l'ARS Grand Est, du Conseil Départemental, du CPN, a abouti à l'élaboration d'une charte « logement et santé mentale », délibérée le 9 décembre 2016.

2. DANS LE PARC PRIVÉ

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau dispositif d'amélioration du parc de logements privés : le Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy » sur les 20 communes de l'agglomération.

À l'instar de ses prédécesseurs, ce dispositif a poursuivi les actions de la Métropole en faveur du maintien à domicile et l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement.

En 2016, les subventions spécifiques mises en place par le Grand Nancy ont été maintenues à hauteur de 5 % des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 400 € par logement pour des travaux d'adaptation au handicap ou au vieillissement. Ces abondements concernent les propriétaires occupants de l'agglomération sous condition de ressources. En 2016, le Grand Nancy a engagé près de 7 500 € au profit des particuliers dans le cadre de ces abondements. Les villes de Nancy et de Saint-Max abondent également les subventions de l'Anah sur leur territoire, **à parité avec les aides de la Métropole.**



Bilan des aides déléguées de l'Anah en matière de travaux d'adaptation au handicap, en 2016 :

réhabilitation de 46 logements de propriétaires occupants pour un montant de subventions de l'Anah de près de 173 000 €. Ainsi, de 2006 à 2016, dans le cadre de la délégation de compétences, 772 logements ont été réhabilités et adaptés au handicap ou au vieillissement, représentant près de 2,7 M€ de subventions Anah allouées par le Grand Nancy.

En 2016, le quartier pavillonnaire de l'Orée du Bois à Fléville-devant-Nancy a fait l'objet d'une étude spécifique, confiée à la Société Publique Locale « Grand Nancy habitat », qui prend notamment en compte les problématiques liées au vieillissement de la population. La Métropole a demandé à travailler sur ce volet, notamment à travers 3 axes identifiés au sein de l'étude globale à l'échelle du quartier : comment anticiper la perte d'autonomie, comment agir contre l'isolement et comment développer la communication sur les dispositifs d'aides déjà identifiés ?



4.2. DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS POUR 2017

Pour 2017, le Grand Nancy va poursuivre ses réflexions sur l'évolution du parc de logements au regard du vieillissement de la population et de l'adaptation au handicap. Afin de poursuivre l'ensemble de ces démarches, le Grand Nancy prévoit :

SUR LE PARC PUBLIC

- la poursuite de l'aménagement des logements pour les adapter aux besoins des locataires,
- le maintien du dispositif d'aide métropolitaine en faveur des bailleurs sociaux qui engageront des travaux lourds d'adaptation de logements neufs ou existants,
- la production de logements « sur-mesure » ou aménagés au-delà des exigences de la loi de 2005,
- la mise à jour du recensement des logements accessibles,
- la poursuite, avec UeS, de son rôle d'interface pour la mise en relation de l'offre et de la demande de logement,
- la poursuite des travaux dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale métropolitain, animé par l'Élue déléguée à la Santé, signature de la Charte « logement et santé mentale »,
- la poursuite à différentes démarches engagées par les partenaires : PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie), Monalisa, Nancy Ville amie des aînés, ...
- la proposition, en lien avec Arelor, d'une déclinaison locale de la convention signée entre l'USH et la CNAV en septembre 2016,
- la conduite d'une réflexion sur l'entrée du numérique dans l'habitat dans le cadre du maintien à domicile (partage d'expériences autour de l'habitat connecté, ...).

SUR LE PARC PRIVÉ

Le P.I.G. « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy » sur les 20 communes du Grand Nancy sera naturellement poursuivi, notamment dans son volet d'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

L'opérateur de suivi-animation du P.I.G., la SPL Grand Nancy habitat, participera à un cycle de présentation des aides dans les communes du Grand Nancy, en lien avec l'association « Un toit partagé ».

En 2017 également, sera restituée l'étude sur le secteur pavillonnaire de l'Orée du Bois à Fléville-devant-Nancy.



5/

**AUTRES
AVANCÉES DU
GRAND NANCY
EN MATIÈRE
DE HANDICAP**



5.1. ACCÈS AUX ANIMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE LOISIRS, SPORT ET CULTURE DU GRAND NANCY

5.1.1. LA MAISON DU VÉLO

Depuis 2009, la Maison du Vélo participe à la stratégie de répondre aux besoins des usagers en matière de déplacement sur la Métropole du Grand Nancy. Une large panoplie de modes de déplacement et de services est proposée en vue de faciliter les trajets quotidiens des habitants. Dans cet esprit, la Maison du vélo met en œuvre des activités quotidiennes qui s'adressent au plus grand nombre.

La Maison du Vélo concentre son intervention en faveur de personnes handicapées au travers d'activités de mobilités.

- Dans le cadre de la « vélo-école », des modules d'apprentissage sont proposés aux personnes handicapées.
- Pour permettre aux personnes atteintes d'un handicap des tricycles et vélo-fauteuils sont mis à la disposition des familles, structures spécialisées et personnes à mobilité réduite.
- Un film de présentation de la Maison du Vélo a été traduit en langue des signes.
- Un DVD pédagogique sur l'entretien de son vélo a été réalisé en partenariat avec l'Institut des Jeunes Sourds de Jarville-la-Malgrange.
- En lien avec la Direction des Ressources Humaines et dans le cadre des petits déjeuners de l'info une personne malvoyante est venue témoigner auprès de l'ensemble des collaborateurs de la Métropole sur son activité de la pratique du tandem dans ses loisirs et sur la politique publique et les aménagements en faveur des personnes handicapées.

Pour 2017, il est prévu de poursuivre et d'élargir nos actions de sensibilisation auprès des différents publics et de développer des actions autour du vélo en direction des bailleurs sociaux et des établissements spécialisés.

- > Une association de malvoyants (Du Sport Plein la Vue) s'est créée autour de la découverte de la pratique du tandem et propose aujourd'hui un large éventail d'activités (marche nordique, aquagym, showdown, détente de chiens, ateliers cuisine). Un parc de 8 tandems est mis à disposition.
- > Des « pilotes » bénévoles sont formés par l'animateur de la Maison du vélo pour accompagner les personnes malvoyantes lors de sorties en tandem sur le territoire de la métropole.
- > Des actions de sensibilisation ponctuelles sur le thème des chiens guides ont eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la métropole.
- > La Maison du vélo s'est appliquée à intégrer le groupe des personnes malvoyantes dans le cadre des manifestations telles que la Fête du vélo, la Semaine de la mobilité, la Fête du sport. Un stand a été dédié à leur activité.

Forte du succès de la section tandem, la Maison du Vélo accompagne le groupe des personnes malvoyantes dans ses activités, tout au long de l'année.

En 2016, Du Sport Plein la Vue (DSPV) s'est vu décerner le trophée Régional Harmonie Mutuelle et remettre un chèque de 2 000 € pour leur action solidaire.

FORMATION

La Maison du Vélo s'est engagée dans un projet sur la mobilité avec l'École de la 2^e chance : une action pilote intégrant des modules de maniabilité, mécanique, entretien et sortie, ainsi que de sensibilisation au code de la route, au code de la rue, et à la mobilité active et citoyenne par le numérique.

La Maison du vélo projette de réaliser des sorties tandems avec des membres d'une association dont les personnes ont un double handicap sourds et déficients visuels.

Il est prévu également de poursuivre et d'élargir nos actions de sensibilisation auprès des différents publics et de développer des actions autour du vélo en direction des bailleurs sociaux et des établissements spécialisés.

PERSPECTIVES 2017

La Maison du Vélo envisage en 2017 la réalisation d'un clip vidéo traduit en langue des signes sur le service de location de vélos. Ce film expliquera de manière simple comment louer son vélo.

Elle intervient également dans le cadre du Festival du sourd métrage en mettant à disposition une flotte de vélos et des conseils en matière de tourisme et d'utilisation de vélos en ville et en groupe auprès d'un public de malentendants.



5.1.2. PÔLE AQUATIQUE

• ACTIVITÉS PROPOSÉES

L'ensemble de l'Aqua-Pôle est labellisé « Tourisme handicap » depuis 2007 (à l'exception de la piscine Michel Bertrand à Vandœuvre-lès-Nancy et du bassin de Laneuveville-devant-Nancy). Cette distinction garantit une qualité d'accueil en matière d'accessibilité, de l'aménagement du parking des établissements jusqu'à leur bassin, en passant par les vestiaires et les sanitaires par exemple.

L'accès à l'ensemble des piscines de l'Aqua-Pôle métropolitain est gratuit pour les personnes en situation de handicap et pour leurs accompagnateurs : soit un total de 30 000 entrées environ pour l'année 2016.

Par ailleurs, des cours de natation sont proposés aux personnes en situation de handicap à la piscine de Laneuveville-devant-Nancy avec un éducateur sportif ayant suivi une formation spécifique. En outre, un cours d'aquagym est proposé depuis septembre à un groupe de déficients visuels à la piscine du Lido.

Le Pôle Aquatique se préoccupe également de l'accueil de différentes associations et instituts œuvrant dans le domaine du handicap. À l'image de l'association Handisport Grand Nancy, qui permet à ses membres une pratique de natation sportive encadrée par des éducateurs spécialisés dans différents établissements de la métropole. Au total, l'Aqua-Pôle met à disposition de manière régulière environ 70 créneaux horaires auprès de différents instituts et structures associatives œuvrant dans le domaine du handicap sur le Grand Nancy.

En 2016, le 11 décembre, 40 nageurs ont participé à une rencontre interrégionale handisport à l'Aqua-Pôle.

Il est rappelé que pour faciliter l'accès aux bassins, les piscines sont équipées de lève-personnes à l'attention des usagers souffrant d'un handicap moteur.

5.1.3. AUTRES ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Dans le cadre des grands rendez-vous de sports et de loisirs qu'il accueille sur son territoire, le Grand Nancy est mobilisé pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap. La problématique de l'accueil des usagers est intégrée tout au long de l'année lors des **grands rendez-vous de sport** : matchs des équipes de sport professionnel et de haut niveau, meeting Stanislas-Nancy « Pro Athlé Tour », tournoi FIVB de la World League de volleyball...

Par ailleurs, le complexe sportif des Aiguillettes a accueilli du 31 mai au 3 juin 2016 le 1^{er} Open International Multisports : la manifestation a réuni environ 1 000 personnes déficientes intellectuelles autour de la pratique de quatre activités sportives : le football, le judo, l'athlétisme et le basket.

Si la compétence du Grand Nancy concerne essentiellement la gestion des grands équipements de sports et de loisirs, la métropole favorise néanmoins l'accueil des activités des associations mobilisées en faveur de la pratique handisport. Elle ouvre ainsi ses portes à titre gracieux à l'Union Sportive de Vandœuvre Handisport et à ses sections de basket et de foot, ainsi qu'au Vandœuvre Nancy Volley Ball et à sa section volley assis, qui bénéficient de créneaux d'entraînements au Parc des Sports à Vandœuvre-lès-Nancy.

Dans le cadre de son soutien au sport professionnel et au sport de haut niveau, les différents clubs de l'agglomération assurent différentes actions d'intégration des personnes en situation de handicap, comme par exemple l'accueil gratuit de ce public lors des matchs à domicile.

• L'ACCESSIBILITÉ DES SITES

En 2016, le Zénith à Maxéville a bénéficié de l'installation d'une estrade démontable et modulable permettant l'accueil de 10 à 20 personnes en fauteuil roulant, ainsi qu'autant de personnes accompagnantes.

5.1.4. MUSÉE DE L'HISTOIRE DU FER

Sur demande, des visites spécifiques peuvent être organisées à l'attention des déficients visuels, ainsi que les personnes porteuses d'un handicap mental. L'animation « Histoire, casques » est ainsi accessible aux déficients visuels : elle propose un voyage dans le temps pour découvrir (toucher, sentir...) les différents casques et pièces d'armures utilisés de l'Antiquité à la première guerre mondiale.

Par ailleurs, le nouvel espace consacré au constructeur Jean Prouvé, ainsi que la salle des machines industrielles, situés au rez-de-chaussée de l'établissement, sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.

5.1.5. JARDINS BOTANIKES DU GRAND NANCY

Le service des publics du Jardin botanique Jean-Marie PELT du Grand Nancy accueille depuis plusieurs années des groupes confrontés à différents handicaps. Plusieurs projets autour des thématiques liées à la biodiversité et des pratiques de jardinage se poursuivent en faveur de ce public spécifique.

De jeunes adolescents de l'Institut Médico-Éducatif (IME) de Flavigny-sur-Moselle sont régulièrement accueillis avec leur enseignant dans l'établissement : 15 interventions ont été programmées en 2016 avec des ateliers autour du jardinage.

Alors que le pavillon scientifique et technique de l'établissement, inauguré en octobre 2016, intègre les normes d'accessibilité en vigueur, le jardin botanique a également acquis cette année un fauteuil roulant pour favoriser la visite des publics en situation de handicap moteur. Par ailleurs, un espace extérieur est aménagé au niveau du jardin pédagogique avec des facilités d'accès pour le public en situation de handicap : proximité de l'entrée de l'établissement, dallage régulier, suppression de marches... Des présentoirs accessibles à tous permettent d'appréhender les différents sens à travers une sélection de plantes.



5.1.6. MUSÉUM AQUARIUM DE NANCY

Le Muséum-Aquarium continue de développer des offres adaptées aux publics non et malvoyants ainsi qu'aux seniors atteints de démences séniles.

Comme chaque année, différentes institutions d'éducation spécialisée ont fréquenté l'établissement pour y suivre des visites adaptées comme par exemple les instituts Médico-Éducatifs de Maxéville et de Knutange, la maison d'enfants de Saint-Quirin et de Commercy, l'Institut thérapeutique de Nancy, la classe SEGPA du collègue de Blénod-les-Pont- à- Mousson.

En 2016, le Muséum-Aquarium a poursuivi des travaux pour faciliter l'accessibilité du bâtiment tant pour les personnes à mobilité réduite que pour les personnes non et malvoyantes ou les personnes malentendantes (toilettes adaptées, ascenseur, visibilité et contraste des panneaux, boucle magnétique, etc...).

Pour rappel, l'amphithéâtre Lucien Cuénot rénové en 2013, facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux personnes malentendantes grâce à la présence d'une **boucle magnétique**.



5.1.7. CONSERVATOIRE RÉGIONAL DU GRAND NANCY

Depuis la fin de l'année 2015, le Conservatoire régional du Grand Nancy de musique a mis en place un partenariat avec le Centre d'Éducation pour les Déficients Visuels (C.E.D.V.) - Domaine de Santifontaine afin d'optimiser les conditions d'accueil d'élèves déficients visuels. Ainsi, l'établissement s'engage à créer des activités spécifiques pour compléter la formation de ces élèves : ateliers de découverte sensorielle des instruments, répétitions d'orchestre et auditions. Le C.E.D.V. met de son côté à disposition du personnel spécialisé pour faciliter la transmission des savoirs.

Par ailleurs, différents professeurs se forment régulièrement pour acquérir des techniques pédagogiques afin de partager leur enseignement avec des élèves en situation de handicap. Dans ce cadre, un travail autour de l'apprentissage de la musique à destination des personnes atteintes d'autisme a permis l'organisation d'une session de formation en février 2016 : sept personnes ont été formées à la méthode « Dolce » proposée par l'association A.P.T.E : Autisme, Piano et Thérapie Éducative.

Enfin, des travaux d'aménagements ont été conduits dans le hall d'accueil pendant l'été, afin de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite : banque d'accueil rabaissée, portillon adapté et porte d'accès de l'établissement à ouverture automatique.



5.2. EMPLOI

5.2.1. ACTIONS DE RECRUTEMENT ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En tant qu'employeur, la Métropole du Grand Nancy s'est engagée, depuis 2005, dans une politique d'emploi et d'intégration des agents en situation de handicap. Dans toutes ses actions, elle veille à l'identification et au développement des compétences de ses agents, en situation de handicap ou non.

Dans un contexte économique incertain, le Grand Nancy est accompagné depuis 2011 par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), d'abord dans le cadre d'une première convention jusque fin 2014, aujourd'hui dans le cadre d'une seconde effective jusque fin 2017. Ce partenariat renouvelé permet, à travers notamment une enveloppe budgétaire de 250 000 € sur 3 ans, l'accompagnement des agents en situation de handicap dans un environnement de travail adapté. La convention a été signée lors de la 17^e semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

Responsable, cohérente et durable, la démarche en faveur de l'emploi des personnes handicapées veille à exécuter plusieurs programmes d'actions simultanés :

- > l'embauche de personnes reconnues handicapées et leur accompagnement pour une meilleure insertion professionnelle,
- > le maintien dans l'emploi des agents handicapés,
- > l'accès des personnes handicapées à un environnement de travail et de vie adapté notamment par le recours aux technologies de l'information et de la communication,
- > le soutien favorisant la formation professionnelle des personnes handicapées, le développement de leur employabilité, ainsi que la communication et la sensibilisation de l'ensemble des agents communautaires,
- > le recours au secteur protégé (ateliers protégés, établissements et services d'aide par le travail).

Cet accompagnement par le FIPHFP doit aussi permettre à l'établissement de maintenir de façon pérenne l'objectif légal de 6% de travailleurs handicapés et de s'inscrire dans une dynamique autour d'une démarche handicap interne non stigmatisante et partagée par tous les agents. Ainsi, au 1^{er} janvier 2015, état des effectifs pris en compte pour la déclaration réalisée en 2016, le Grand Nancy affiche un taux d'emploi de travailleurs handicapés de **7,11 %**.



Au cours de l'année 2015, de nombreuses actions ont été réalisées pour plus de 90 000 euros de dépenses valorisées dans le cadre de la convention. Parmi celles-ci figurent la réalisation d'études ergonomiques, l'achat de matériels adaptés et l'adaptation de l'environnement professionnel, la participation à l'achat de fauteuils roulants ou ergonomiques, de prothèses auditives et de semelles orthopédiques, l'accompagnement par des traducteurs en langue des signes d'agents dans certaines activités ainsi que l'accompagnement en formation d'agents reconnus travailleurs handicapés et de leur entourage professionnel.



Un nouveau bâtiment adapté

Le Grand Nancy a fait l'acquisition de l'immeuble Colbert, communicant avec le bâtiment Kennedy, siège de la Métropole. Le programme des travaux qui s'est étalé jusque mi 2016 a permis une restructuration intérieure totale et une mise en conformité générale tant pour la sécurité incendie que pour l'accessibilité à l'environnement de travail. À ce titre, une subvention de près de 44 000 € a été sollicitée auprès du FIPHFP.



5.2.2. ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Constatant des difficultés à recruter sur emplois permanents des agents reconnus travailleurs handicapés ayant les compétences nécessaires pour occuper les postes ouverts, le Grand Nancy a veillé à donner une place aux personnes ayant ce statut pour les emplois non permanents.

Ainsi, ont été recrutés au cours de l'année 2015 huit contrats aidés pour une durée d'un an. Par la voie de l'apprentissage, trois apprentis ont été recrutés pour une durée de 2 ans.

De plus, au cours de l'année 2015, cinq agents présents au sein des effectifs sont nouvellement reconnus travailleurs handicapés et deux agents se sont vus attribuer une allocation temporaire d'invalidité.

Associées à un recours croissant à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T.), ces démarches permettent au Grand Nancy d'atteindre un taux supérieur au taux légal de 6%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce taux depuis 2010 :

	Au 1 ^{er} janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2016
Effectif total de référence*	1 322	1 359	1 370	1 376	1 407	1 415	1 425
Bénéficiaires déclarés	60	73	64	73	81	83	88
Taux d'emploi direct	4,54 %	5,37 %	4,67 %	5,31 %	5,76 %	5,87 %	6,18 %
Taux intégrant les dépenses déclarées auprès des ESAT	5,47 %	6,17 %	5,61%	6,41%	6,82 %	6,76 %	7,11 %

* suivant les règles de calcul du FIPHFP : agents sur emplois permanents ou en CDD présents depuis plus de 6 mois au 1^{er} janvier

**métropole
GrandNancy**

